

**Présenté par
Valérie PÉCRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 5ÈME RAPPORT 2021 : IUT DE NEUVILLE, ENS LHOMOND,
OBSERVATOIRE DE PARIS-MEUDON, EVRY LEARNING CENTER, SERRIS**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	10
Annexe 1 : Fiche-projet CY Neuville	11
Annexe 2 : Fiche-projet ENS Lhomond	15
Annexe 3 : Fiche-projet OP Meudon	19
Annexe 4 : Fiche-projet Evry	22

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les opérations immobilières, objet du présent rapport, sont inscrites au Contrat de Plan État-Région 2015-2021. Elles participent aux orientations du SRESRI, adopté par délibération n° CR 2017-146 du 21 septembre 2017, et notamment à son axe 3 qui vise à favoriser de nouveaux modèles d'universités et de campus franciliens à rayonnement international.

1. Université Cergy-Pontoise : IUT de Neuville

L'opération est inscrite au Contrat de plan État-Région 2015-2021 pour un montant de 20 000 000 € dont 500 000 € pour l'État et 19 500 000 € pour la Région.

Le projet porté par l'Université de Cergy-Pontoise vise le regroupement des formations de l'IUT, actuellement dispersées sur 4 sites, dans un bâtiment situé sur le site de Neuville. Celui-ci a vocation à devenir le pôle « sciences expérimentales et ingénierie » de la future Cité internationale. Une 1^{ère} affectation de 1 000 000 € a été réalisée en 2017 puis de 2 000 000 € en 2019 pour prendre en compte l'ensemble des études, diagnostics et travaux préalables avant la phase construction. Le démarrage des travaux est prévu au second trimestre 2023 pour une livraison au 3^{ème} trimestre 2024.

Il est donc proposé aujourd'hui d'autoriser la Présidente à affecter 16 500 000 € pour les travaux de construction du bâtiment et à signer la convention correspondante.

2. École Normale Supérieure : seconde phase de restructuration du site Lhomond

Cette opération est inscrite au Contrat de Plan État-Région 2015-2021 pour un financement régional de 3 000 000 €. Elle fait suite à la 1^{ère} phase, livrée en 2016, réalisée dans le cadre du CPER 2007-2013, permettant une restructuration partielle du campus de la Montagne Sainte-Geneviève, et plus précisément des bâtiments Erasme et Lhomond. Cette seconde phase porte sur 4 opérations dont les 3 premières sont en cours : la rénovation des départements de chimie, de physique, et la création d'un local serveur. Le financement régional porte sur la partie travaux de la 4^{ème} opération : **la restructuration du Grand Hall, avec l'installation d'un liquéfacteur d'hélium.**

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, le démarrage des travaux est prévu en 2023 pour une livraison en 2026. Aussi il est proposé d'autoriser la Présidente à affecter l'engagement de la Région de 3 000 000 € et à signer la convention correspondante.

3. Observatoire de Paris : restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon

Cette opération est inscrite au Contrat de Plan 2015-2021 parmi les opérations à réaliser en fonction de leur maturité dites « opérations sous accolade ». Une première tranche du projet financée par l'État dans le cadre du CPER 2007-2013 a permis la création d'un lieu d'accueil du public Place Jules Janssen à Meudon, un parcours pédagogique « système solaire » et l'aménagement scénographique du bâtiment du Grand sidérost, dédié à l'observation solaire, et du bâtiment de la table équatoriale.

La seconde tranche vise le parachèvement du parcours d'accueil avec la création d'un espace muséal au Château. En 2019, une subvention de 200 000 € a été attribuée par la Région pour la phase études et diagnostics de cette seconde tranche. À la suite d'études, le projet a évolué vers des travaux de mise en sécurité et accessibilité des toitures terrasses des ailes du château permettant l'accueil d'expositions temporaires, prolongeant le parcours « système solaire » ainsi que des travaux sur l'espace d'accueil avec création d'un escalier et d'un ascenseur. Aussi il est proposé d'autoriser la Présidente à affecter l'engagement de la Région pour la partie travaux à hauteur de 800 000 € et à signer la convention.

4. Université d'Evry : construction du Learning center et Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) à Evry

Le projet de construction d'un bâtiment unique pour le Learning center et la maison des SHS est inscrit au CPER 2015-2021 à hauteur de 8 000 000 €, financé uniquement par la Région. Compte-tenu de l'avancement du projet, une 1^{ère} affectation de 500 000 € a été réalisée en 2020 pour financer les études de conception et finaliser le programme immobilier au regard de l'enveloppe financière totale dégagée. Il est proposé d'autoriser la Présidente à affecter l'engagement de la Région pour la partie travaux à hauteur de 7 500 000 € et à signer la convention.

5. Université Gustave Eiffel – construction du bâtiment Première Pierre à Serris / Montévrain

La construction du bâtiment Première Pierre sur le Campus Val d'Europe, en remplacement des locaux provisoires mis à disposition par le SAN est portée par la région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le financement, initialement à hauteur de 15 000 000 €, dont 9 500 000 € pour la Région et 5 500 000 € pour l'État, a été abondé de 1 000 000 € supplémentaire à la suite de la crise sanitaire. Le retard important en raison de cette dernière n'a pas permis de lancer l'appel d'offres travaux dans le délai prévu initialement.

Le projet est réalisé en bois pour sa plus grande part (structure, planchers, cloisons, menuiseries) et la consultation en cours fait apparaître un surcoût important des matériaux de construction, en particulier pour le bois, qui est susceptible de compromettre la réalisation de ce projet. Le surcoût est estimé à ce jour à 3 600 000 € auquel il convient d'ajouter les honoraires complémentaires et une provision pour révision supplémentaire.

Compte-tenu du budget déjà accordé à l'opération, le besoin de financement complémentaire est de 2 700 000 €. Aussi est-il proposé d'autoriser la Présidente à affecter à l'opération Première Pierre une autorisation de programme complémentaire de 2 700 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 19 NOVEMBRE 2021

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 5ÈME RAPPORT 2021 : IUT DE NEUVILLE, ENS LHOMOND, OBSERVATOIRE DE PARIS-MEUDON, EVRY LEARNING CENTER, SERRIS

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n° CR 31-07 du 16 février 2007 portant adoption du Contrat de Plan État-Région 2007-2013 ;

VU la délibération n° CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche – délibération cadre 2011-2016 ;

VU la délibération n° CR 39-11 du 23 juin 2011 portant ajustements au Contrat de Projets État-Région 2007-2013 ;

VU la délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013 portant prorogation du Contrat de Projets État-région 2007-2013 ;

VU la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 portant approbation du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 123-16 du 15 décembre 2016 relative au Contrat de plan Etat-région 2015-2020 ;

VU la délibération n° CP 2017-098 du 8 mars 2017 relative au CPER 2015 - 2020 : affectations d'autorisations de programme pour les opérations : université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : réhabilitation de la caserne Lourcine en pôle universitaire - collège de France : restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'institut des civilisations - COMUE paris seine : campus international de Cergy-Pontoise - études de programmation - université paris sud : construction d'un pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS) à Villejuif – études ;

VU la délibération n° CP 2017-205 du 17 mai 2017 relative à l'Université Paris est Marne-la-Vallée – opération première pierre – Val d'Europe : autorisation de la présidente à signer la convention de maîtrise d'ouvrage, affectation d'une autorisation de programme ;

VU la délibération n° CP 2017-478 du 18 octobre 2017 relative au CPER 2015-2020 : affectation d'autorisations de programme pour l'Université de Cergy-Pontoise : IUT de Neuville-sur-Oise – Études ;

VU la délibération n° CR 2017-146 du 21 septembre 2017 portant adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 ;

VU la délibération n° CP 2018-065 du 24 janvier 2018 : « Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence - Favoriser la mobilité internationale des étudiants - Portail de l'orientation - Premières affectations 2018 » ;

VU la délibération n° CP 2018-222 du 30 mai 2018 portant mise en œuvre du SRESRI (CPER, chambres étudiants) ;

VU la délibération n° CP 2019-258 du 3 juillet 2019 relative à l'Enseignement supérieur 2^{ème} affectation - CIUP, Observatoire de Paris ;

VU la délibération n° CP 2019-480 du 20 novembre 2019 relative à l'Enseignement supérieur 5^{ème} affectation : 6 opérations du CPER 2015-2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-C30 du 18 novembre 2020 relative à l'Enseignement Supérieur : 5^{ème} affectation, surcoûts COVID des opérations CNAM LANDY 2, PREMIERE PIERRE / SERRIS, CNAM SYNERGIE 2 ;

VU la délibération n° CP 2020-473 du 18 novembre 2020 relative à l'Enseignement supérieur 4^{ème} affectation » ;

VU la délibération n° CR 2020-070 du 14 décembre 2020 portant approbation de l'avenant au CPER 2015-2020 sur les domaines Transports et Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° CR 2021-004 du 4 février 2021 portant approbation des avenants au CPER 2015-2020 ;

VU la délibération n° CP 2021-200 du 1^{er} avril 2021 relative à l'Enseignement supérieur : avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage des opérations CNAM Synergie 2, CNAM Landy 2 et Première Pierre - Val D'Europe ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-358 du 24 septembre 2021 relative à l'Enseignement Supérieur : 4^{ème} affectation - Val d'Europe Première Pierre - Bibliothèque Universitaire de Malakoff Protocole ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-452 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Affectation d'autorisation de programme pour Cergy Paris Université : construction du bâtiment de l'IUT de Neuville

Décide de participer, au titre du CPER 2015-2020, au financement de la construction du bâtiment de l'IUT de Neuville tel que détaillé dans la fiche-projet figurant en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 16 500 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type, approuvée par délibération n° CP 2017-098 du 8 mars 2017 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 16 500 000 € pour Cergy Paris Université sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » programme PR 23-002 (423002) « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur », action 423002012 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget 2021.

Cette affectation relève du Contrat de plan 2015-2020 :
Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».
Sous volet 21 « Enseignement supérieur, recherche ».
Sous volet 211 « Opérations nouvelles ».
Projet 21129 : « Construction du bâtiment de l'IUT de Neuville ».
Axe de territorialité : région Île-de-France.
Localisation : Neuville-sur-Oise (95).

Article 2 : Affectation d'une autorisation de programme pour l'Ecole Normale Supérieure : restructuration de la seconde phase du site Lhomond

Décide de participer, au titre du CPER 2015-2020, au financement de la restructuration de la seconde phase du site Lhomond de l'ENS, tel que détaillé dans la fiche-projet figurant en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 3 000 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type, approuvée par délibération n° CP 2017-098 du 8 mars 2017 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 3 000 000 € pour l'ENS sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » programme PR 23-002 (423002) « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur », action 423002012 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget 2021.

Cette affectation relève du Contrat de plan 2015-2020 :
Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».
Sous volet 21 « Enseignement supérieur, recherche ».
Sous volet 211 « Opérations nouvelles ».
Projet 21104 : « Seconde phase de la restructuration du site Lhomond ».
Axe de territorialité : région Île-de-France.
Localisation : Paris (75).

Article 3 : Affectation d'une autorisation de programme pour l'observatoire de Paris et Meudon :

Décide de participer, au titre du CPER 2015-2020, au financement de la Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon de l'Observatoire de Paris, phase travaux détaillée dans la fiche-projet figurant en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 800 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type, approuvée par délibération n° CP 2017-098 du 8 mars 2017 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 800 000 € disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme PR 23-002 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur », action 423002012 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget 2021.

Cette affectation relève du Contrat de projets 2015-2020 :

Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».

Sous volet 21 « Enseignement supérieur, recherche ».

Sous volet 213 « Opérations nouvelles financées Région et État en fonction de leur maturité ».

Projet 21 303 « Restructuration pour un espace d'accueil du public et création d'un espace muséal sur le site de Meudon de l'Observatoire de Paris ».

Axe de territorialité : région Île-de-France.

Localisation : Meudon (92).

Article 4 : Affectation d'autorisation de programme pour l'Université d'EVRY : construction du Learning center et Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

Décide de participer, au titre du CPER 2015-2020, au financement des travaux du bâtiment tel que détaillé dans la fiche-projet figurant en annexe 4 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 7 500 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type, approuvée par délibération n° CP 2017-098 du 8 mars 2017 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 7 500 000 € disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme PR 23-002 (423002) « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur », action 423002012 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget 2021.

Cette affectation relève du Contrat de projets 2015-2020 :

Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».

Sous volet 21 « Enseignement supérieur, recherche ».

Sous volet 211 « Opérations nouvelles ».

Projet 21111 : « Learning center et maison des sciences de l'Homme et de la Société à Evry ».

Axe de territorialité : région Île-de-France.

Localisation : Evry (91).

Article 5 : Val d'Europe Première Pierre : Affectation d'une autorisation de programme pour travaux

Décide d'affecter une autorisation de programme de 2 700 000 € disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme PR 23-002 (423002) « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur », action 423002012 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget 2021.

Cette affectation relève du Contrat de plan 2015-2020 :

Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».

Sous volet 21 « Enseignement supérieur, recherche ».

Projet 21109 : « Construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe à Serris ».

Axe de territorialité : région Île-de-France.

Localisation : Serris Montévrain (77).

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Fiche-projet CY Neuville

DOSSIER N° 21010279 - CY CERGY PARIS UNIVERSITE : IUT de Neuville - Partie travaux

Dispositif : Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche (n° 00000252)

Délibération Cadre : CR123-16 du 15/12/2016

Imputation budgétaire : 902-23-204182-423002-1800

Action : 423002012- Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	16 500 000,00 € TTC	100,00 %	16 500 000,00 €
	Montant total de la subvention		16 500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CY CERGY PARIS UNIVERSITE
Adresse administrative : 33 BOULEVARD DU PORT
95011 CERGY-PONTOISE
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur François GERMINET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet porté par l'Université de Cergy-Pontoise devenue CY Cergy Paris Université vise le regroupement des formations de l'IUT (actuellement dispersées sur 4 sites) dans un bâtiment unique situé à Neuville-sur-Oise. Les 3 départements Qualité, logistique industrielle et organisation, Gestion logistique et transport, Techniques de commercialisation seront regroupés au sein du bâtiment avec un besoin en surface utile évaluée à 4330m².

Le projet de rénovation et de construction porte sur un ensemble immobilier d'une surface plancher de 7 508 m² proposant :

- Un pôle Enseignement ;
- Des plateformes Technologiques;
- Des espaces de travail ;
- Des espaces administratifs ;
- Un pôle entrepreneuriat
- Des locaux logistiques et techniques

- Des espaces d'accueil et de vie

Le bâtiment sera en mesure d'accueillir 1085 étudiants et 94 enseignants chercheurs.

Il s'agit de construire un bâtiment technologique, vitrine architecturale des nouvelles pratiques pédagogiques et environnementales, qui s'inscrit dans la continuité de la politique immobilière de CY Université en matière de développement durable avec des objectifs ambitieux en matière de sobriété énergétique.

Le niveau E3C1 du référentiel Energie-Carbone sera exigé pour l'extension (3700 m² SDP), pour la réhabilitation du bâtiment existant la méthodologie RT global sera appliquée.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 10 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond à l'ensemble du montant des travaux estimé lors de la phase concours de maîtrise d'oeuvre à 13,5 M€ HT auquel s'ajoute le coût du 1er équipement à hauteur de 0,25 M€ HT soit 13,75 M€ HT correspondant à 16,5 M€ TTC.

Pour rappel, une 1ère subvention de 1M € a été accordée par la CP 2017-478 du 18 octobre 2017 pour l'organisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre et la réalisation d'études de conception. Une seconde subvention de 2 M€ a été accordée par la CP 2019-480 du 20 novembre 2019 pour des études complémentaires à celles identifiées en 2017 : études préalables aux travaux, diagnostics, AMO dont AMOHQE et missions complémentaires, aléas, honoraires de maîtrise d'oeuvre complémentaires, prestations intellectuelles etc.

L'enveloppe globale de 19,5 M€ inscrite au CPER 2015-2020 au titre de la Région permet d'affecter pour la partie travaux une subvention de 16,5 M€. Le taux de la subvention est donc de 100%.

Concernant le calendrier le Maître d'oeuvre a été recruté, les études de conception sont en cours sur 2021 et 2022, le démarrage des travaux est prévue au T2 2023 avec une livraison en 2024.

Localisation géographique :

 NEUVILLE-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE/Construction d'un bâtiment pour l'IUT à Neuville regroupant toutes les activités IUT de l'UCP sauf celles de Sarcelles

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Montant des travaux	16 200 000,00	98,18%
Equipement	300 000,00	1,82%
Total	16 500 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	16 500 000,00	100,00%
Total	16 500 000,00	100,00%

Annexe 2 : Fiche-projet ENS Lhomond

DOSSIER N° 21010264 - ENS - 2eme phase de restructuration du site Lhomond

Dispositif : Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche (n° 00000252)

Délibération Cadre : CR123-16 du 15/12/2016

Imputation budgétaire : 902-23-204182-423002-1800

Action : 423002012- Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	13 200 000,00 € HT	22,73 %	3 000 000,00 €
	Montant total de la subvention		3 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENS ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS

Adresse administrative : 45 RUE D'ULM
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Monsieur MARC MEZARD, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 novembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La seconde phase de la restructuration du site Lhomond de l'ENS, situé au 24 rue Lhomond, vise à accompagner les évolutions scientifiques, et à offrir des conditions attractives, tant aux étudiants qu'aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS. Cette seconde phase porte sur un ensemble de 4 opérations : la rénovation des départements de chimie, de physique, création d'un local serveur et restructuration du bâtiment Grand Hall. Le financement régional porte sur la partie travaux de cette 4 ème opération.

Il s'agit de maximiser et fiabiliser les usages du bâtiment Grand Hall, le mettre en conformité, améliorer ses performances énergétiques et thermiques, améliorer la qualité des locaux et favoriser les échanges et circulations entre les bâtiments Grand hall et Lhomond. Le bâtiment Grand Hall existant, abritant le liquéfacteur d'hélium, présente une architecture de cylindre creux, complètement inadapté à des laboratoires scientifiques modernes, sans optimisation des volumes et avec une déperdition thermique considérable.

La rénovation, après déplacement du liquéfacteur d'hélium dans le bâtiment Lhomond dans un local fonctionnel, prévoit la création de planchers permettant la création de surfaces nouvelles de laboratoires de recherche, la construction de nouveaux étages au-dessus des niveaux actuels dans la limite des contraintes du PLU pour les bureaux et salles d'enseignement. Les planchers seront mis à niveau avec ceux du bâtiment Lhomond pour une plus grande fluidité de circulation.

Ainsi le projet développe 4500m² de surface dans l'œuvre sur 5 niveaux et se compose en surface utile de 259 m² dans le bâtiment Lhomond (liquéfacteur) et 2885 m² environ dans le bâtiment Grand Hall pouvant abriter 330 personnes en simultanée dont 185 personnels et étudiants, enseignants, chercheurs et 145 personnes pour les salles de réunions et conférences.

- Laboratoires de recherche pour 992 m²
- Surfaces de recherche pour étudiants (type Fab-Lab) pour 413m²
- Bureaux pour les chercheurs, y compris pour les post-doctorants, salles de réunions, locaux adaptés aux échanges inter-équipes, salles d'enseignement pour 1004 m²
- Direction technique et logistique pour 476m²

A noter que le bâtiment présente de fortes contraintes techniques et structurelles dues notamment aux expériences menées en laboratoires (cryogénie, optique, mesures fines) impliquant des exigences notamment en termes de vibration, renforcement des fondations, stockage d'hélium, d'azote liquide. Des opérations de curage, désamiantage et déconstruction seront également menées au préalable. La rénovation en site occupé augmente la complexité de l'opération avec une attention particulière sur le phasage des travaux.

- Phase 0 : Installation du nouveau liquéfacteur et travaux afférents
- Phase 1 : Déconstruction, curage et désamiantage du bâtiment Grand Hall
- Phase 2 : Réhabilitation et extension du bâtiment Grand Hall + espaces verts

Sur le plan architectural, le projet doit s'insérer dans le contexte construit existant avec valorisation de l'espace vert protégé en cœur d'îlot, les façades seront conservées et l'avis de l'architecte du bâtiment de France requis. Sur le plan environnemental, le projet affiche une ambition environnementale sur la base du guide aménagement construction durable de la Région avec notamment une isolation en matériau biosourcé, réduction des consommations énergétiques, une réflexion en coût global avec maîtrise des coûts de fonctionnement, le recyclage et réemploi des matériaux résultant de la déconstruction du bâtiment existant, une modularité dans la conception des laboratoires facilitant les adaptations au cours du temps.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 5 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le financement du CPER 2015-2020 pour les 4 opérations de la seconde restructuration du site Lhomond s'élève à 32 M€ réparti à l'Etat pour 22 M€, la Ville de Paris pour 7 M€ et la Région Île-de-France pour 3 M€. Le financement de la Région est fléché sur la partie travaux de l'opération Grand Hall. La base subventionnable s'appuie sur le montant HT des travaux évalué à 13,2 M € HT correspondant aux phases 0, 1 et 2, le montant TDC étant évalué à 22M€. L'établissement récupère la TVA à hauteur de 41 %. Le démarrage des travaux phase 0 et phase 1 est prévu au second trimestre 2023, ceux de la phase 2 au second trimestre 2024 pour une fin d'opération à mi 2026.

Localisation géographique :



Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE/ENS - poursuite de la restructuration du site Lhomond

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Total des travaux des phases 0, 1 et 2	13 200 000,00	100,00%
Total	13 200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	3 000 000,00	22,73%
ENS	10 200 000,00	77,27%
Total	13 200 000,00	100,00%

Annexe 3 : Fiche-projet OP Meudon

DOSSIER N° 21010278 - Restructuration pour un espace d'accueil du public sur le site de Meudon de l'Observatoire de Paris- Partie travaux

Dispositif : Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche (n° 00000252)

Délibération Cadre : CR123-16 du 15/12/2016

Imputation budgétaire : 902-23-204182-423002-1800

Action : 423002012- Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	1 013 000,00 € HT	78,97 %	800 000,00 €
	Montant total de la subvention		800 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OBSERVATOIRE DE PARIS

Adresse administrative : 45 AVENUE REILLE
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Madame CASOLI FABIENNE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 novembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'opération consiste à organiser et intensifier l'action de diffusion de la culture scientifique auprès du grand public sur le site meudonnais de l'Observatoire de Paris (25 000 visiteurs/an). Elle offre un parcours didactique s'appuyant sur les diverses thématiques étudiées à l'Observatoire, depuis l'étude du soleil et du système solaire, jusqu'à celle des confins de l'univers et de la cosmologie.

Les études préalables, diagnostics et analyses bâtimentaires menés sur le Château ont soulevé des points nécessitant des études plus poussées notamment sur la solidité, clos-couvert, et mise en sécurité incendie du Château pour l'aménagement d'un espace muséal intérieur. Ainsi le projet évolue tout en conservant l'objectif d'accueil du public et de diffusion scientifique initiale, il consiste en :

- la poursuite du réaménagement de l'espace d'accueil du public (environ 70m²) à l'entrée de l'Observatoire place Jules Janssen avec banque d'accueil, vestiaires, sanitaires, plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite (PMR), espace de vente d'ouvrages et objets promotionnels

- l'aménagement d'un cheminement accessible PMR, et sécurisé entre les niveaux , création d'un escalier et d'un ascenseur pour accéder à la terrasse supérieure accessible, mise en oeuvre d'une bande circulaire sur l'ensemble du parcours solaire
- l'aménagement de 2 toitures terrasses situées de part et d'autre de la grande coupole du Château neuf, offrant une vue impressionnante sur le bassin parisien et pouvant accueillir des expositions temporaires. La maîtrise d'oeuvre des travaux sera assurée par l'architecte en chef des Monuments Historiques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La phase Etudes préalables et diagnostics a été financée à hauteur de 200 000 €, dans le cadre du CPER 2015-2020 (accolade), suite à la commission CP 2019-258 du 3 juillet 2019. Le coût des travaux s'élève à 810 000 € HT et les prestations intellectuelles y compris de maîtrise d'oeuvre à 202 000 € HT pour un montant total de 1 012 000 € HT qui constitue la base subventionnable. L'établissement récupère la TVA à hauteur de 93%.

Localisation géographique :

 MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE/Observatoire - Espace accueil du public et espace muséal sur le site de Meudon

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coût des travaux	810 000,00	79,96%
Prestations intellectuelles - MOE	203 000,00	20,04%
Total	1 013 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	800 000,00	78,97%
Observatoire	213 000,00	21,03%
Total	1 013 000,00	100,00%

Annexe 4 : Fiche-projet Evry

DOSSIER N° 21010298 - Construction d'une maison des sciences de l'Homme et de la société et d'un Learning Center à Evry- partie travaux

Dispositif : Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche (n° 00000252)

Délibération Cadre : CR123-16 du 15/12/2016

Imputation budgétaire : 902-23-204182-423002-1800

Action : 423002012- Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	14 200 000,00 € HT	52,82 %	7 500 000,00 €
Montant total de la subvention			7 500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE D'EVRY VAL-D'ESSONNE

Adresse administrative : 23 BOULEVARD DE FRANCE
91000 EVRY COURCOURONNES

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Madame FARIZA TAHI, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 novembre 2021 - 19 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet global Learning Center et Maison des Sciences de l'Homme à Evry visant à accueillir l'UFR des Sciences de l'Homme dans un nouveau bâtiment central, offrant des modalités de fonctionnement mutualisé avec la bibliothèque universitaire et favorisant la vie de campus a fait l'objet d'un financement de la Région de 500 000 € par la CP 2020-473 du 18 novembre 2020 pour mener les études préalables.

Celles-ci ont développé plusieurs options pour ce projet et évalué de façon approfondie l'option d'un bâtiment unique pour un montant total de 32 M € TDC. Le financement n'ayant pu être trouvé, c'est l'option initiale d'un projet à 23,7 M€ TDC qui est aujourd'hui retenu. Il correspond à la juxtaposition de 2 bâtiments avec des liaisons limitées entre le bâtiment existant de la bibliothèque universitaire et la nouvelle construction pour l'UFR des sciences de l'Homme et de la société.

Les études de programmation vont reprendre dans ce sens avec :

-une intervention prioritaire sur la partie neuve (environ 5000 m² de surface de plancher) y compris un ajustement des surfaces selon les études complémentaires,

- une limitation des interventions dans la BU selon le résiduel budgétaire identifié,
- le maintien des principes fonctionnels de liaison à terme entre les bâtiments via les murs fusibles de la BU ou via un patio central commun

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 5 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'estimation de coût de travaux est de 14,2 M€ HT hors aléas pour un coût global d'opérations à 23,7 M€ TDC , honoraires , frais divers, provisions et actualisation compris. Ce coût de travaux constitue la base subventionnable de l'opération. L'établissement récupère la TVA à hauteur de 5% sur l'exercice 2020.

Le plan de financement TDC de l'ensemble de l'opération prévoit un engagement financier du département de l'Essonne à hauteur de 8 M€, un financement de la Région de 0,5 M € sur la part Etudes et 7,5 M€ pour la part travaux soit 8 M€ au total au titre du CPER 2015-2020, l'inscription par l'université de 7,7 M€ de fonds propres.

Le choix du maître d'oeuvre, les études de conception et la consultation des entreprises sont prévus sur 2022-2023 pour un démarrage des travaux fin 2023 et une livraison fin 2025.

Localisation géographique :

■ (EX) EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE/UEVE - Learning center et maison des sciences de l'homme et de la société à Evry

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Estimation des travaux HT	14 200 000,00	100,00%
Total	14 200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	7 500 000,00	52,82%
Université d'Evry	6 700 000,00	47,18%
Total	14 200 000,00	100,00%